



Formulaire de remboursement des dépenses de la section locale

Cours réguliers (programmes de 3 jours) non subventionnés

Note : Veuillez remplir un formulaire par participant(e).

Section locale Nom du/de la participant(e)

Adresse personnelle

Dates du cours Endroit

Titre du cours

Note: les dépenses remboursées ne concernent que les journées de cours. Avant de remplir le présent formulaire, veuillez revoir les directives concernant les cours réguliers éligibles pour remboursement.

1er jour	Salaire perdu	<input type="text"/>	heures à	<input type="text"/>	\$ =	<input type="text"/>	X 50 %	<input type="text"/>	0,00 \$
2e jour	Salaire perdu	<input type="text"/>	heures à	<input type="text"/>	\$ =	<input type="text"/>	X 50 %	<input type="text"/>	0,00 \$
3e jour	Salaire perdu	<input type="text"/>	heures à	<input type="text"/>	\$ =	<input type="text"/>	X 50 %	<input type="text"/>	0,00 \$

Note: Les participant(e)s doivent suivre au complet les trois jours de cours pour que le remboursement soit approuvé.

Remb. des avantages sociaux payés par l'employeur = % x 0,00 \$ = 0,00 \$ X 50 % 0,00 \$

Par exemple: vacances, assurance-emploi, Régime de pensions du Canada, s'ils sont facturés par l'employeur.

Indemnité quotidienne: \$ (maximum de 20 \$) X 3 jours = 0,00 \$ X 50 % 0,00 \$

Déplacements en voiture: km X ¢ (maximum de 70 ¢) = 0,00 \$ X 50 % 0,00 \$

Total du remboursement régulier demandé : 0,00 \$

Veuillez joindre les reçus et une copie des règlements ou de la politique relative aux dépenses de votre section locale.

Si les dépenses de montants excédentaires ont été préapprouvées par le Service de l'Éducation, veuillez remplir la section suivante.

Hébergement préapprouvé : \$ x 3 nuits = 0,00 \$ X 50 % 0,00 \$

NOTE: Le membre doit effectuer plus de 160 km pour se rendre à la formation.

Préapprouvé par le Service de l'éducation d'Unifor-Québec, le :

DATE

Annie Audet, Représentante nationale

Première nuit \$ + Deuxième nuit \$ + Troisième nuit \$ = 0,00 \$ X 50 % 0,00 \$
 90 \$ 90 \$ 45 \$

Total du remboursement excédentaire demandé : 0,00 \$

NOTE: Tout co-chambreur doit effectuer 160 km entre son domicile et le lieu du cours pour avoir droit à l'allocation quotidienne majorée.

Grand total demandé : 0,00 \$

Vérification de la section locale:

Nom (en lettres moulées) Titre
 (Président, vice-président, secrétaire trésorier)

Date Signature

Vérification du Syndicat national Date

Note importante : soumettre ce formulaire dans les 2 mois suivant la participation à un cours régulier, à :

Annie Audet, Représentante nationale
 Unifor, Service de l'Éducation
 565, boul. Crémazie Est, bureau 10100
 MONTRÉAL (QC) H2M 2W1
 ou au educationquebec@unifor.org